

Conseil communal, Château-d'Oex
Commission gestion-finances **COGEFI**

Rapport pour le préavis 27/2021, Budget communal 2022

Pour l'étude de ce préavis relatif au 1^{er} budget de la législature, la Commission s'est réunie dans sa composition habituelle avec M. Yves-Julien Delessert Président, Mme Karine Raynaud Rossier, MM. Nicolas Burri, Frédéric Combremont, Fernando Da Silva Ferreira, Nicolas Henchoz et du soussigné, Mme Isabelle Saugy étant excusée. La séance de présentation du Budget a eu lieu le 13 octobre dernier, en présence de M. François Jaquillard Municipal et de M. Jean-Michel Chapalay Boursier, notre Syndic M. Eric Grandjean étant excusé, alors que la séance plénière de réponses à nos questions a eu lieu le 10 novembre avec la participation de l'ensemble de la Municipalité, de M. Jean-Michel Chapalay et de Mme Sophie Matthey, Secrétaire Municipale. La Commission s'est en outre réunie à trois reprises supplémentaires pour terminer son rapport et vous en soumettre ses conclusions.

Pour établir son rapport, la *Cogefi* s'est principalement basée sur le document « *Budget communal 2022* » et sur les divers entretiens qu'elle a tenus avec notre Municipalité. Notre Boursier s'est également montré, comme toujours, très disponible pour répondre à toutes nos demandes d'informations. Des données ont aussi été collectées sur le site de l'Etat de Vaud et sur celui de l'Union des Communes Vaudoises. Pour en faciliter la lecture, nous avons également tenté de vulgariser certaines données jugées un peu rébarbative ou difficile à comprendre.

CONTENU DU RAPPORT

1. *Introduction*
2. *Remarques sur le préavis 27/2021*
3. *Analyse du budget de fonctionnement*
4. *Commentaires sur le tableau des amortissements et sur celui des emprunts*
5. *Observation sur le plan provisoire des dépenses d'investissements*
6. *Notes sur la planification financière*
7. *Réponses de la Municipalité aux questions de la COGEFI*
8. *Conclusion et recommandation*

1. Introduction

Le dernier budget de la législature précédente et le premier budget de la nouvelle législature présentent des ressemblances quant aux incertitudes laissées par la situation sanitaire encore en pleine évolution, mais c'est avec réalisme et optimisme que notre Exécutif a peaufiné son budget, mettant en avant le travail important réalisé par les Chefs de services et par chaque responsable de dicastère, souvent appelé à biffer des dépenses n'entrant pas dans l'enveloppe financière prévue. Ainsi, après les diverses phases de l'élaboration budgétaire, c'est une situation équilibrée qui nous est présentée, comme nous en avons pris l'agréable habitude ces dernières années et nous espérons que les résultats suivront nos attentes.

Comme nous l'avons déjà relevé ces dernières années, une part quand même assez importante du budget nous échappe, avec notamment les redistributions entre les communes vaudoises, connues sous le nom de péréquations et par les Conventions prévues dans la région au niveau des trois Communes et qui touchent essentiellement les Ecoles, l'action sociale, la gestion des forêts et le Service de défense incendie. Ces domaines sur lesquels nous n'avons pas d'emprise directe peuvent quand même être influencés par nos représentants au sein des comités. Les effets climatiques entrent également dans les grandes incertitudes et c'est quand même à chaque fois une surprise d'y être confrontés et de devoir agir en conséquence. Notre Commune dispose par ailleurs d'un important patrimoine immobilier et de nombreuses infrastructures qu'il s'agira de maintenir en état de fonctionner, tant qu'elles répondent à une nécessité.

Depuis quelques années, notre Exécutif a choisi l'option de sortir du budget courant, toutes les dépenses qui relèveraient plutôt de l'investissement, éléments désormais traités par préavis donnant lieu à une décision du Conseil communal, qui reste dès lors maître de la situation.

Le budget communal qui nous est présenté peut être qualifié de prudent, mais la *Cogefi* ne peut pas se prononcer sur les dépenses qui ont dû être reportées, pour permettre à notre Exécutif de nous présenter un exercice équilibré.

2. Remarques sur le préavis 27/2021, pages 5 à 12

La première partie du document concentre les éléments liés à la situation financière de la Commune et aux résultats attendus sous forme d'estimations, qui peuvent au final être éloignées de la réalité. Les différences constatées vont toutefois dans le bon sens et les soldes budgétaires sont en général supérieurs aux annonces faites lors de la présentation des budgets.

Ainsi, sur les éléments relevés en *page 6* du préavis, nous nous sommes essentiellement concentrés sur le point principal, soit la **marge brute d'autofinancement** qui nous permet d'avoir un avis pertinent sur les moyens disponibles pour procéder à des investissements, puisque ce résultat montre que nous sommes financièrement autonomes et que nos charges d'exploitation sont couvertes par les recettes. Cette marge estimée à **frs 1'751'484.-** est considérée comme un peu faible, puisque la marge moyenne des dix dernières années s'est élevée à plus de **frs 2'100'000.--**. Cet indicateur aura un lien direct avec la progression de notre endettement et pour 2022 si tous les investissements prévus devaient être réalisés, nous devrions puiser dans la trésorerie ou emprunter un montant de plus de 2 millions de frs qui provient du calcul suivant :

- Investissements nets prévus pour 2022 de	frs 3'820'000.-
- Déduction de la marge d'autofinancement de	frs 1'751'484.-
Solde à trouver	frs 2'068'516.-

La Cogefi incite dès lors notre Exécutif à être attentif aux dépenses et à trouver des moyens pour augmenter les recettes, qui auront un impact sur notre capacité à investir.

En **page 8** du préavis, la Cogefi constate que les recettes fiscales principales sont relativement stables et que les diminutions sur quelques postes devraient être compensées par un apport supplémentaire de l'impôt sur la dépense soit l'impôt spécial forfaitaire. Par contre et comme attendu, l'impôt sur le bénéfice des sociétés s'est effondré et aucune aide cantonale n'est désormais attendue pour limiter les pertes liées à la RIEIII.

Un autre point compliqué revient toujours avec les budgets et les comptes, c'est celui en **page 10** du préavis, des péréquations intercommunales qui visent *encore* à atténuer les inégalités entre Communes vaudoises, à amener de la solidarité et à mieux répartir certaines charges jugées excessives (*routes, déneigement, transports scolaires...*). Les éléments mentionnés dans le tableau sont provisoires et des différences importantes peuvent apparaître lors du bouclage des péréquations. Ce système nous est actuellement favorable et sa réforme en cours n'est pas encore prête d'aboutir. Les données fournies seront analysées avec les comptes du moment que la situation budgétaire reste très provisoire.

En **page 11** du préavis, notre Exécutif met l'accent, comme la Cogefi, sur la nécessité de dégager une marge d'autofinancement suffisante et nous ne pouvons que souscrire à cette noble intention.

3. Analyse du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement qui nous est soumis présente une couverture des charges qualifiée d'optimale du moment que son taux est légèrement supérieur à 100 %. Ceci résulte du calcul suivant :

$$\frac{\text{Revenus courants} \times 100}{\text{Charges courantes}}$$

A relever que **59** Communes vaudoises ne sont pas à même de couvrir leurs charges de fonctionnement et présentent ainsi un déséquilibre budgétaire.

L'évolution moyenne de nos charges sur les dix dernières années se monte à un plus de **5 % sur la période** ce qui peut être considéré comme un accroissement modéré, bien que supérieur à l'inflation. Le groupe de comptes *1-Administration* voit ses charges s'accroître d'année en année avec la multiplication et la complexification des tâches nécessitant certainement de disposer de compétences supplémentaires. Les charges liées à l'entretien du patrimoine restent élevées et constituent une part importante des dépenses. Nous mentionnons le fait qu'une partie de notre budget n'était pas maîtrisable et effectivement les charges liées aux péréquations et aux associations de Communes représentent quand même le **33 %** du total des charges. Notre Commune est également appelée à soutenir les institutions, le tourisme et l'économie et c'est presque **le million** de francs qui leur est consenti. Cet effort permet le maintien d'un tissu social et d'activités offrant une grande variété.

L'augmentation des recettes sur la même période de dix ans, suit à peu près l'augmentation des charges mais la maîtrise de l'accroissement des recettes s'avère plus compliquée et ce fait montre qu'il est certainement plus facile d'agir sur les dépenses que sur les recettes très dépendantes de facteurs extérieurs. Les rentrées fiscales représentent toujours le **55 %** des recettes totales, soit un socle important pour notre Commune qui espère voir ce taux augmenter ces prochaines années.

En résumé, le budget 2022 présente les données suivantes :

- **Charges nettes** : 21'660'419.-
- **Recettes nettes** : 21'671'132.-

(Les charges et les recettes nettes sont diminuées des imputations internes purement comptables et des prélèvements ou attributions aux réserves).

Il est également nécessaire de rappeler que ce budget de fonctionnement ne comprend pas les éventuels impacts de la situation sanitaire et que cette composante sera traitée avec les comptes. Ce budget s'inscrit donc dans la lignée des précédents et la Cogefi espère qu'il pourra être respecté voire amélioré.

4. Commentaire sur le tableau des amortissements et celui des emprunts, pages 50 à 53

Tous les amortissements obligatoires prévus pour 2022 pour un montant de frs 1'900'704.- concernent des objets acceptés par voie de préavis et cela concerne **93 investissements** réalisés et des amortissements s'étalant entre 5 et 30 ans. Ce tableau montre bien l'ampleur des chantiers entrepris dans notre Commune et l'importance à maintenir un patrimoine en bon état. Les intérêts bancaires à payer sur le budget 2022 s'élèveront à frs 460'000.— et malgré ce montant important, notre **ratio** qui mesure la part des revenus courants qui doit être consacrée au paiement de l'ensemble des intérêts reste à **2,45 %** soit un taux considéré comme faible.

Ce point nous amène à examiner le tableau des emprunts qui laisse apparaître que plus de frs 910'000.- d'emprunts bénéficient d'un taux d'intérêts à **0 %** pour encore plusieurs années. Ainsi, l'endettement de notre Commune à la fin 2022 devrait avoisiner les 40 millions de francs avec des taux d'emprunts encore favorables à court terme.

5. Observation sur le plan provisoire des dépenses d'investissements, pages 55-56

Pour rappel, le plan des dépenses d'investissements ne fait pas partie du décide du préavis et il apparaît uniquement à titre d'information, d'autant plus qu'il sera soumis à modifications en fonction de l'avancée des projets et de notre capacité à les financer. Ainsi, pour 2022 le budget prévoit un montant de frs **3'820'000. — net**, soit déduction faite de l'estimation des subventions attendues. Les objets principaux à réaliser en 2022 concerneront la traversée des Granges ainsi que la mise aux normes de notre piscine et la création d'une structure d'accueil préscolaire. D'autres objets d'importances devraient animer les séances du Conseil.

6. Notes sur la planification financière, page 63

Le tableau de la planification financière est probablement assez fiable jusqu'en 2024 comme nous l'avons déjà mentionné, mais les données restent quand même sujettes à modifications et les ratios présentés doivent être pris avec précaution, notamment celui du **degré d'autofinancement** soit la part des investissements nets financés avec nos ressources propres, sans avoir recours à l'emprunt. Avec moins de **50 %**, ce taux présente une certaine faiblesse et la réalité sera probablement différente. Il sera plus intéressant de procéder à une analyse des ratios avec le bouclage des comptes.

Les informations fournies dans le tableau dénotent une certaine prudence, voulue par notre Exécutif et cette façon de faire est certainement justifiée.

7. Réponses de la Municipalité aux questions de la COGEFI

Document préavis 27/2021

Questions et Réponses se rapportant aux pages 5 à 12 du préavis

Page 5, Préambule

Q : Par rapport à la situation sanitaire, vous mentionnez des questions restées en suspens par rapport aux mesures, auriez-vous quelques exemples à nous citer et faut-il s'attendre à des conséquences sur le budget 2022 ?

- **R :** Les différentes mesures de soutien de la Confédération et du Canton ont permis de suppléer à une aide directe de la Commune. Les domaines impactés sont les chapitres 30 Autorités et personnel (heures supplémentaires pour nettoyages, désinfection, etc.), le chapitre 31 Bien, services, marchandises (matériel sanitaire, produits désinfectants, affichage, etc.) et le chapitre 42 Revenus du patrimoine (réductions de loyers, de redevances d'utilisation du domaine public).

Page 6, Concepts de résultats – Soldes budgétaires – Marge d'autofinancement

Q : La moyenne de la marge d'autofinancement des 10 dernières années était de plus de 2 millions de francs, le budget 2022 n'est-il dès lors pas trop pessimiste ?

- **R :** Effectivement, le budget est plutôt prudent. Les comptes se révèlent généralement meilleurs. On estime les revenus aussi optimistes que possible et les charges aussi pessimistes que nécessaire.

Page 8, Evaluation des recettes fiscales – RIEIII

Q : Les compensations de la RIEIII prévues par le Canton ont-elles été respectées et faudra-t-il à l'avenir se contenter de la situation actuelle ?

- **R :** Les compensations prévues ont été respectées. La convention signée par les parties prévoit le versement aux communes d'un montant de 50 millions de francs, ainsi que la reprise par l'Etat, dès le 1er janvier 2020, de la totalité des coûts de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD).

- Page 9, Tableau 2 – Evolution des classes d'impôts, Impôt sur la dépense

Q : L'évolution du nombre de contribuables soumis à l'impôt sur la dépense est-elle confirmée ?

- **R :** les nouveaux dossiers de contribuables soumis à cet impôt se confirment. Par ailleurs, la situation arrêtée au 30.09.2021 pour la période fiscale 2020 est la suivante : nombre de dossiers à traiter 2991, dossiers traités par l'ACI 1'593, état d'avancement 53.26%.

Document budget communal 2022

Questions et Réponses se rapportant aux pages 13 à 17 Administration

- Page 15, Chapitre 1500, Affaires culturelles, compte 365.300

Q : Même si les aspects « Covid » ne sont pas traités dans le budget, pourriez-vous nous faire savoir si des aides ont été accordées aux sociétés, aides qui viendront s'ajouter aux montants prévus au budget. ?

- **R :** *Les aides éventuelles accordées aux sociétés sous forme de réductions de loyers et/ou de redevance n'apparaissent pas au budget. Elles figureront aux comptes sous la forme de défalcons municipales.*

- Page 15, Chapitre 1600, Tourisme, compte 311.100

Q : Pourriez-vous nous fournir quelques exemples d'achat de machines destinées au tourisme ?

- **R :** *Le compte par nature 311 Achat de mobilier, matériel, machines et véhicules comprend les achats de matériel électrique (guirlandes) Sapin de Noël, Oriflammes, Déco hivernale (bacs en béton), etc.*

- Page 15, Chapitre 1600, Tourisme, compte 314.000

Q : 1^{ère} question : est-il logique de charger le « Tourisme » avec ce type de frais.

2^{ème} question : pourriez-vous nous fournir le détail des entretiens effectués ?

- **R :** 1) *Oui, car ce poste ne fait pas partie du chapitre 44 Parcs et jardins.*
- 2) *Il s'agit de l'entretien des sentiers pédestres, sentiers de montagne et de randonnée alpine. Il comprend également le mandat confié au GFPE (Groupement forestier).*

- Page 15, Chapitre 1600, Tourisme, compte 352.300

Q : Nous avons pu prendre connaissance de la retenue de 10 % pratiquée sur les taxes de séjour. Cette nouvelle répartition est-elle appelée à durer ou s'agit-il d'une décision momentanée.

- **R :** *Il s'agit d'une décision qui ne concerne que l'année 2022 dans l'attente du résultat de l'étude sur les infrastructures touristiques régionales.*

- Page 16, Chapitre 1700, Sports, compte 365.400

Q : Pour notre information, pourriez-vous nous fournir la liste des bénéficiaires de subventions ?

- **R :** *les subventions principales concernent :*
Frs 9'000.- Hockey-Club
Frs 55'000.- Parc des Sports
Frs 42'288.- Jardin d'Oex Neige
Frs 21'600.- Remboursement prêt LADE

(La liste complète a été remise à la Cogefi)

- Page 16, Chapitre 1800, Transports, compte 351.000

Q : ? Le MOB prend-il ses décisions de manière unilatérale ou est-ce que les Communes sont impliquées dans les discussions. La décision de l'arrêt des trains toutes les heures à toutes les gares a-t-elle fait l'objet d'une négociation. Par ailleurs la collaboration avec les TPC a-t-elle un impact sur notre participation financière ?

- **R :** *La Commune n'est pas impliquée dans les discussions avec le MOB au niveau de la fréquence et du nombre des arrêts. Par contre les horaires sont mis en consultation chaque année. La Municipalité souhaite toujours les meilleures conditions pour ses habitants, mais elle est actuellement en négociation avec la DGMR au sujet des coefficients de desserte.*
- *Le changement de prestataire sur la ligne du Col des Mosses n'a pas de conséquence en tant que telle. L'offre des TPC a été retenue ensuite d'une mise au concours via les marchés publics.*

- Page 16, Chapitre 1800, Transports, compte 439.000

Q : La vente de cartes journalières ne devrait-elle pas faire l'objet d'une meilleure promotion ?

- **R :** *La complexité du paysage tarifaire des transports publics est ressentie par les communes du fait de la concurrence d'offres dégriffées existantes. Elles voient donc les ventes baisser, rendant difficile la couverture des frais de distribution des cartes journalières. La carte journalière Commune restera en circulation dans sa forme actuelle jusqu'en décembre 2023. Les commandes des paquets de cartes journalières par les communes sont possibles jusqu'en décembre 2022 (aucune augmentation du prix). Passé ce délai, la vente aux communes sera arrêtée.*

L'idée de numériser la carte journalière Commune a été écartée en raison de charges financières, de personnel et de développement trop élevées. Au-delà des coûts, certains cantons auraient dû créer une nouvelle base légale ou encore faire approuver l'interface avec le registre cantonal des habitants.

La collaboration entre les villes, les communes et les transports publics sera poursuivie et les communes profiteront d'une nouvelle offre à partir de 2024. Davantage de renseignements sur les solutions élaborées seront donnés en temps voulu.

Questions et Réponses se rapportant aux pages 17 à 19 Bourse communale

- Page 17, Chapitre 2000, Bourse communale, compte 311.000

Q : ? Pourriez-vous nous informer sur les achats prévus par ce poste et sur l'organisation de la Bourse ?

- **R :** Ce poste comporte le remplacement de la machine de mise sous plis. Il a été décidé ultérieurement de l'inclure dans le préavis n° 31 de cyberadministration. Ce montant n'est dès lors plus à prendre en considération.

- Page 19, Chapitre 2300, Amortissement, compte 331.000

Q : Aucun montant n'est prévu à ce poste. De quel objet s'agit-il et est-il dès lors entièrement amorti ?

- **R :** Il s'agit du poste « Titres et papiers valeurs », ce sont les parts sociales de la coopérative d'habitation entièrement amorties.

Questions et Réponses se rapportant aux pages 19 à 30 Domaines et Bâtiments

- Page 19, Chapitre 3101, Les Granges, compte 424.200

Q : Pour notre information, quelles sont les échéances prévues pour la vente des terrains ?

- **R :** Les échéances pour la vente des terrains sont les suivantes :
 Echéance 1 : le 09. 03.2022
 Echéance 2 : le 03.04.2022
 Echéance 3 : le 11.04.2023
 Echéance 4 : le 17.07.2023

- Page 19, Chapitre 3200, Forêts, Alpages, compte 365.800

Q : Quelles sont les subventions prévues à ce poste ?

- **R :** Il s'agit de la participation communale aux charges du GFPE, sur les salaires et le remboursement du Fonds d'investissement forestier.

- Page 21, Chapitre 3502, Hôtel de Ville, compte 312.400

Q : Les charges de chauffage font-elles l'objet d'un forfait ou d'un décompte annuel et comment expliquer la différence depuis 2020 ?

- **R :** Les comptes 2020 sont basés sur une répartition forfaitaire de la consommation de mazout. Le budget 2022 est basé sur un forfait annuel de puissance de 90 kW et une consommation d'énergie soutirée de CHF 16'251.70. Par la suite, chaque bâtiment disposera d'un compteur de chaleur.

- **Page 25, Chapitre 3515, Collège Henchoz, compte 427.100**

Q : Sur quelle base les loyers des immeubles sont-ils calculés ?

- **R :** *Les loyers des locaux scolaires sont basés sur une convention intercommunale. Les loyers sont identiques quelle que soit la valeur résiduelle du bâtiment, soit CHF 1'200/mois par classe et CHF 3'000/mois par salle de gymnastique.*

- **Page 26, Chapitre 3522 Maison pour Tous, compte 311.000**

Q : La Maison pour Tous est-elle en exploitation et pourriez-vous nous fournir la liste des achats prévus sur ce poste ?

- **R :** *Le local est actuellement utilisé pour diverses séances et manifestations suite au Covid-19. Il est prévu de l'équiper avec une armoire, des tables et des chaises et divers aménagements complémentaires.*

- **Page 28, Chapitre 3532, Bâtiment du Service du Feu, compte 312.400**

Q : Ce nouveau poste de charge est-il lié à un éventuel raccordement au chauffage à distance ou à une facturation arriérée de carburant ?

- **R :** *Ce nouveau poste de charge est lié au raccordement au CAD qui se fera par le Chalet d'Oex.*

- **Page 29, Chapitre 3536 Camping, compte 314.400**

Q : Pourriez-vous nous fournir la liste des entretiens prévus pour le Camping ?

- **R :** *Il s'agit de diverses fournitures électriques, de l'achat d'un évier et d'une table inox, du changement de portes et de fenêtres, et de l'achat d'un sèche-linge.*

- **Page 29, Chapitre 3537 Piscine, compte 312.300**

Q : Une nouvelle répartition des charges a-t-elle été prévue pour ce poste ?

- **R :** *Non, il s'agit toujours de l'électricité de la pompe à chaleur, de l'électricité des parties communes et du filtrage de la piscine.*

- **Page 30, Chapitre 3538, Mini-golf, compte 314.000**

Q : Quels entretiens sont-ils encore prévus pour 2022 pour cet équipement ?

- **R :** *Une nouvelle peinture pour les pistes du mini-golf est prévue.*

Questions et **Réponses** se rapportant aux **pages 31 à 35, Chapitre 4**

- Page 31, Chapitre 4300, Routes, compte 311.100

Q : Pourriez-vous nous fournir la liste des achats prévus pour ce poste ?

- **R** : *Ce poste prévoit le remplacement d'une motofaucheuse et fraise à neige*

- Page 32, Chapitre 4400, Parcs & Jardins, compte 314.000

Q : Pour information, pourriez-vous nous fournir la liste des sites régulièrement entretenus ?

- **R** : *Tous les espaces verts à l'exception des cimetières, du camping et de la piscine qui ont leurs comptes spécifiques. On peut mentionner en particulier le parc Sandoz et le parc Kearly*

- Page 33, Chapitre 4500 Ordures ménagères & Déchets, compte 318.000

Q : Vu les changements apportés dans la gestion des déchets, les prestations de services ne vont-elles pas augmenter étant donné que le volume de sacs taxés devrait suivre la même évolution ?

- **R** : *Plusieurs choses différentes entrent dans ce compte : l'évacuation des déchets, les transports à la SATOM ou d'autres destinations (selon produit). Grâce à la mise en place de GastroVert, une diminution du prix de la tonne des déchets ménagers devrait être accordée par SATOM. L'augmentation du nombre de sacs et donc de vidange des bennes compactrices sera compensée par la baisse de la vidange de la benne « encombrants » de la déchèterie.*

- Page 34, Chapitre 4570, Décharge intercommunale La Chaudanne

Q : Il semble que les nouvelles directives de la gestion des déchets ne soient pas toujours appliquées de manière uniforme à la Chaudanne et que des différences d'interprétation puissent être constatées selon les responsables présents sur le site. Par ailleurs, peut-on s'attendre au vu de l'augmentation des sacs taxés à une diminution de cette même taxe ?

- **R** : *La volonté des Municipalités de Château-d'Oex et Rossinière va justement en sens inverse de ce constat et nous avons mandaté l'entreprise Mottier pour la gestion de la déchèterie. Nous veillerons au bon respect des règles par chacun.*
- *Les comptes des déchets doivent s'équilibrer. Un compte de réserve est prévu pour les investissements réguliers importants incombant à la récolte des déchets (bennes compactrices, etc...).*

Questions et Réponses se rapportant aux pages 35 à 41 Chapitres 5 à 8

- Page 36, Chapitre 5800, Temples, Eglises, compte 315.100

Q : Pourriez-vous nous fournir la liste des entretiens prévus pour ce domaine ?

- **R :** Dans ce poste figure les points principaux suivants :
Le changement et l'entretien des humidificateurs
Ramonage de la Cure du Village
Accordage général de l'Orgue et son contrôle (tous les 5 ans)
Horloge monumentale

- Page 41, Chapitre 8100, Redevance d'utilisation compteurs, compte Tous

Q : Quelle est la situation sur le plan de la pose des compteurs d'eau et quelle perspective peut-on prévoir pour la mise en place du nouveau système de facturation ?

- **R :** Actuellement la Confrérie des eaux de Château-d'Oex a posé 840 compteurs, ce qui représente environ les deux tiers. La Confrérie des eaux de l'Etivaz n'a encore posé aucun compteur. La nouvelle facturation sera effective au 1^{er} janvier 2023.

Questions et Réponses se rapportant aux pages 42 à 49 Budget par nature

- Page 43, Budget par nature, Chapitre 312, Achats d'énergie, compte 312.300 et 312.400

Q : Quelle est la situation du dossier du chauffage à distance (CAD). Les frais liés à l'introduction du CAD dans les bâtiments feront-ils l'objet d'un préavis ou sont-ils déjà compris dans les comptes d'entretien.

Les tarifs de l'électricité ont-ils subi une augmentation depuis 2020. ?

- **R :** Aujourd'hui tous les bâtiments du centre sont raccordés, les travaux sont en train de se terminer. Le budget comporte les charges de fonctionnement (puissance installée et énergie consommée). Les taxes uniques de raccordement font partie du préavis 04.2018. Les nouveaux raccordements feront l'objet d'un nouveau préavis.
- Les tarifs d'électricité pour la commune ont été négociés et sont fixés pour trois ans à cts 16.7 /kWh.

- Page 44, Budget par nature, Chapitre 318, Prestations de service, compte 318.200

Q : Pourriez-vous nous expliquer l'organisation prévue pour les télécommunications et nous indiquer le montant consacré aux abonnements téléphoniques ?

- **R :** La liste présente la ventilation des différents numéros de compte pris en charge par la commune. Un contrat « commune » a été conclu avec Swisscom et permet de bénéficier de conditions préférentielles. Le personnel externe touche un montant forfaitaire de CHF 40.- par mois pour l'utilisation du téléphone privé et les communications. L'abonnement est au nom de la commune, mais les factures sont payées directement par l'utilisateur. Les appareils sont à la charge de l'utilisateur.

(La ventilation des charges a été remise à la Cogefi)

- Page 48, Budget par nature, Chapitre 437, Amendes, compte 437.000

Q : La diminution des recettes de ce poste est-elle liée à un meilleur respect des parcomètres et peut-on s'attendre à une augmentation des recettes de parage ?

- **R :** *Les gens sont plus respectueux dès lors qu'ils ont été punis une première fois. Il y a par ailleurs globalement moins de voitures sur les parkings du village. Une réflexion est en cours sur la politique de parage.*

Questions et Réponses se rapportant aux Analyses et résumé de budget

- Plan des dépenses d'investissements, page 55-56

Q : Pourquoi ne pas procéder à un classement des investissements par priorité ?

Par ailleurs, l'investissement prévu pour les déchèteries du Petit-Pré et des Moulins n'est pas planifié dans le temps, pour quelles raisons ?

- **R :** *Le plan des investissements est présenté par groupes de comptes, de la même manière que le tableau des investissements. Comme il s'agit d'un fichier Excel, il peut naturellement être présenté selon un autre ordre.*
- *Les deux investissements non planifiés dans le temps figurent dans le montant total des investissements net. Lors de l'élaboration du plan, leur réalisation n'était pas encore planifiée dans le temps.*

- Page 63, Tableau de la Planification financière

Q : La planification des années 2025 et 2026 est tellement incertaine qu'elle n'a que peu de valeur. Ne vaudrait-il pas mieux se contenter des meilleures estimations et s'arrêter à 2024 ?

- **R :** *Les analyses financières et évaluations prospectives se font en général sur une période de 5 ans, ce qui correspond à la durée d'une législature. Le but de la planification financière à 5 ans n'est pas seulement d'établir des ratios et des indices, mais également et peut-être surtout de susciter un processus de réflexion à moyen terme.*

Questions et Réponses se rapportant aux Budgets annexes

- Budgets annexes, ASIPE, Salaire surveillance compte 500.301.4

Q : De quelle surveillance s'agit-il et pourquoi une telle diminution du salaire des surveillants ?

- **R :** *Les salaires pour la surveillance des élèves sur le temps de midi dans le local sous la Grande Salle sont désormais pris en charge par l'ARPAJE. Le solde restant sur ce compte comprend donc les indemnités versées aux personnes qui assurent le soutien aux élèves aux arrêts de bus lors des premières semaines d'école.*

- Budgets annexes, ASIPE, Défraiement, compte 500.318.3
--

Q : De quels défraiements s'agit-il ?

- ***R** : Il s'agit du remboursement des frais de transports des élèves qui effectuent un semestre de motivation (SEMO) ou une année de raccordement (RAC). Ces deux actions en faveur de nos jeunes sont officiellement considérées comme de la scolarité obligatoire donc à charge des Communes et non des parents comme la scolarité post-obligatoire.*

- Budgets annexes, Groupement Forestier PE, 3 Services, Vente de bois
--

Q : Quelles sont les conditions prévues lorsqu'une vente de bois est effectuée pour notre Commune. Les recettes sont-elles conservées par le Groupement ?

- ***R** : La Commune a délégué l'exploitation de ses forêts au GFPE. Cela implique donc également la vente du bois. Certaines coupes peuvent générer un bénéfice, mais la plupart du temps, les coûts d'exploitation sont plus hauts que les revenus, surtout dans les forêts dites de protection, dont les déficits sont subventionnés à hauteur de 80% par l'Etat. Jusqu'à cette année, les 20% à charge des communes ont été assumés par le GFPE.*

FIN DES QUESTIONS SUR LE BUDGET COMMUNAL ET SUR LES BUDGETS ANNEXES

8. Conclusion et recommandation

En conclusion, et malgré le fait que nous soyons encore dans une situation d'incertitude liée à la crise sanitaire, la Cogefi est satisfaite de la présentation de ce budget 2022 qui a été élaboré avec précaution et notre Exécutif devra certainement faire preuve de rigueur pour en suivre tous les contours et en atteindre les objectifs. Le Conseil communal aura sa part de responsabilités à prendre dans les décisions et nous espérons que les objectifs seront atteints dans la collégialité et pour le bien de notre population.

Les membres de la Commission se réjouissent de travailler avec notre Exécutif renouvelé et de partager des préoccupations communes, dans la bonne ambiance constructive qui a toujours régné ces dernières années. Au sein de la Cogefi, les débats se déroulent dans le respect de l'avis de chaque membre, qui a la liberté de s'exprimer et le clivage politique est quasi inexistant.

Nous profitons de ce rapport pour apporter nos remerciements à Mmes les Municipales et à MM. les Municipaux pour leur engagement parfois chahuté et pour leur dévouement au service de notre Commune et de la région. Les chefs de Service et l'ensemble du personnel méritent d'être vivement remerciés pour le travail accompli chaque jour et avec les contraintes du moment.

Recommandation :

Ainsi, après avoir analysé le budget et obtenu les réponses attendues à leurs questions les membres de la COGEFI vous recommandent à l'unanimité d'accepter le décide du préavis 27/2021 soit d'adopter le budget 2022 de la Commune de Château-d'Oex tel que présenté.

*Commission gestion-finances
Le rapporteur : Michel Jequier*



Château-d'Oex, le 22 novembre 2021